

Egalité femmes / hommes : le Sne signe l'accord 2022-2024

Comme souvent, plusieurs des revendications du Sne-FSU ont été reprises mais pas toutes.

Les plus qui amènent le Sne à signer l'accord :

- L'acceptation de la demande Sne de définir des thématiques, des indicateurs, un calendrier et des objectifs d'égalité chiffrés et clarifiés ;
- La formations de tous les manager.geuses à l'égalité dans toutes les phases (recrutement, accompagnement de carrière, suivi post congé parental...)
- La réduction des déséquilibres dans tous les métiers avec objectifs chiffrés pour chacun.
- L'aide financière à la garde des enfants de plus de 7 ans à 12 ans pour faciliter les déplacements professionnels exceptionnels au-delà des horaires habituels.
- L'acceptation de la demande Sne de se doter de moyens 200 k€/3 ans dont 120 k€ dès cette année pour corriger les inégalités salariales femmes/hommes ». En espérant que ce sera suffisant.



Adhérez au Sne-FSU

Adhérer à un syndicat c'est participer à des choix collectifs. Le Sne défend les salarié.es et nos missions. Le Sne travaille de façon collégiale, démocratique et transparente. Rejoignez-nous si vous voulez que votre voix soit entendue et compte.

Malgré les moins :

- La direction a exclu de ce nouvel accord les autres discriminations (handicap, temps partiel, représentant.es du personnel...).
- La méthode de correction est trop complexe à notre goût mais elle a le mérite d'exister. Elle reste assez opaque quant aux inégalités structurelles de répartitions F/H entre classes (plafond de verre qui peut limiter l'évolution de carrière...).
- De fait, les inégalités du passé, qui faisaient que les femmes voyaient leur carrière évoluer moins vite, seront moins corrigées par cet exercice. La direction n'a pas retenu la demande du Sne d'intégrer, dans la méthode de correction, l'âge moyen et le niveau moyen bac+... pour éventuellement relever des anomalies de répartition.
- Avec les 200 k€ de l'accord, la direction va cependant « rattraper » des hommes, des salarié.es porteurs de handicap, des représentant.es du personnel, des temps partiels. Il faudra donc prévoir un gros travail de suivi pour vérifier que les femmes en seront les principales bénéficiaires ... et éviter les bricolages.